FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST JAPON

Rapport annuel au 30 août 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Japon.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
FR0007478060	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	152 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits auprès d'Abeille Vie	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif, sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans, de capter les potentialités financières de l'économie japonaise et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions japonaises.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice Topix (cours de clôture - dividendes réinvestis). Cet indice actions comprend toutes les capitalisations listées sur la Première Section de la Bourse de Tokyo (Tokyo Stock Exchange). Il est calculé et publié quotidiennement par Tokyo Stock Exchange.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

C1 - Public

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être investi :

- Entre 0% et 100% de l'actif net en actions japonaises et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ;
- Entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et en instruments du marché monétaire d'émetteurs de toutes zones géographiques.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents sont autorisés dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP pourra également être investi, entre 0% à 10 % de l'actif net, en parts ou actions d'OPC.

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation à moyen terme.

La sélection de titres au sein du FCP reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence ;
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

La sensibilité du portefeuille du FCP sera comprise entre 0 et +12.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.
Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

❖ ***Actions et titres donnant accès au capital***

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net dans des actions japonaises cotées et des titres donnant, directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes les tailles de capitalisation.

L'allocation cible, qui est le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions japonaises cotées et de titres donnant, directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres seront émis sur le marché japonais et, dans la limite de 10% de l'actif net, sur les marchés de toutes zones géographiques, y compris ceux de pays émergents.

Les titres seront libellés en yen et, dans la limite de 10% de l'actif net, en toutes devises.

❖ ***Titres de créance et instruments du marché monétaire***

Le portefeuille pourra également être investi entre 0% et 100% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres seront émis sur les marchés de toutes zones géographiques et, dans la limite de 10% de l'actif net, ceux des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

L'allocation cible, qui est le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 10% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres seront libellés en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ ***Actions et parts d'OPC***

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- ■ Réglementés
- ■ Organisés
- ■ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- ■ Taux
- ■ Change
- ■ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ■ Couverture
- ■ Exposition
- □ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Futures
- ■ Options
- ■ Swaps
- ■ Change à terme
- ■ Dérivés de crédit : Total Return Swap (sur single-name et sur indices)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ■ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres…
- □ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ■ Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 50% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

C1 - Public

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- ■ Taux
- ■ Change
- ■ Crédit

Nature des interventions :

- ■ Couverture
- ■ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Obligations convertibles
- ■ Obligations échangeables
- ☐ Obligations avec bons de souscription
- ■ Obligations remboursables en actions
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- ■ Droits et warrants
- ■ Obligations callables
- ■ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées :

- ■ Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- □ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- ■ Gestion de la trésorerie
- ■ Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	1%	10%	Néant	Néant

C1 - Public

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :
Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM qui peut être investi dans des titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit et entrainer un risque de baisse de la valeur liquidative plus important

Risque actions :
Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de contrepartie :
Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :
L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :
Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :
Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :
Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :
Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :
Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque de liquidité :
Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :
Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque en matière de durabilité :
Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque lié aux marchés des pays émergents :
Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les porteurs sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Durée de placement recommandée

Supérieure à deux ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

01/09/2023

- Mise à jour du document type DIC-PRIIPs (faisant suite aux différentes précisions doctrinales apportées par l'AMF depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023 ;
- Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») ;
- Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative.

10/11/2023

Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues à tout moment auprès de la Direction Commerciale, soit par téléphone : +33 (0)1 40 68 17 17 ou par courriel : service.client@ofi-invest.com

C1 - Public

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation[1] a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 3% aux États-Unis et de 2,2% dans la zone euro qui a même atteint son niveau le plus bas depuis trois ans. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation[2] alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

La lutte contre l'inflation a donc été le thème central de toutes les banques centrales ces derniers semestres. Le cycle de resserrement monétaire, qui a pris fin en 2023, restera mémorable par son ampleur et sa rapidité. Rappelons que le taux directeur moyen des pays développés (pondéré par le PIB) est passé de 0,10% en janvier 2022 à 4,5% fin 2023, et celui des pays émergents de 4,9% à 8,5% sur la même période.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient en début d'année 4 ou 5 baisses de taux aux États-Unis et 3 ou 4 baisses dans la zone euro. En raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, la voie semble se dégager pour que la Fed puisse enclencher sa première baisse de taux, de nombreuses données ayant évolué dans le même sens : ralentissement marqué du marché du travail, une trajectoire d'inflation qui se normalise et une économie qui commence à s'essouffler.

La Banque Centrale Européenne a, quant à elle, déjà réduit son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier. Naturellement elle a évité tout pré-engagement sur la suite de sa politique monétaire. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire. Des baisses de taux graduelles sont envisageables tant que les projections économiques confirment un retour progressif de l'inflation à 2 % d'ici 2025.

Taux d'Intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5 % en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3 % au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. À fin août, et après l'annonce d'un tassement de l'inflation aux Etats-Unis qui ouvre la voie à une baisse des taux de la Réserve fédérale (Fed) en septembre, le taux à 10 ans américain se situe autour de 3.90%. En zone euro, les investisseurs s'attendent à ce que la BCE poursuive en septembre son cycle de baisse des taux entamé en juin, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2.30% en aout. De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est normalisé durant l'été pour atterrir autour des 3%.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage[3] attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites.

[1] Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

[2] L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

[3] Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

Cette compression des spreads[4] a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement[5] a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 12% sur l'exercice (indice Bloomberg Barclays European High Yield). Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade[5]) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 7% sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux Etats-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 27% sur un an pour le S&P 500 Total Return.[6]

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 19,2% (dividendes réinvestis) contre 7.6% pour le CAC 40.[7]

Pour finir, comment ne pas mentionner le marché actions japonais qui a été un grand animateur des marchés financiers pendant la fenêtre estivale. Les principaux indices boursiers japonais, le Topix et le Nikkei 225, ont clôturé le mois d'août 2024 avec des performances respectives de 19.01% et 20.69% depuis le 1er janvier 2024[8]. Après une chute historique entre le 31 juillet et le 5 août (- 17,92 % pour le Topix et - 17,15 % pour le Nikkei 225), le marché japonais a fortement rebondi. Ce mouvement d'envergure s'explique par les ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ)*, la rapide appréciation du yen face au dollar américain et des publications macroéconomiques jugées décevantes. Le marché s'est finalement normalisé sur la fin du mois.

Politique de gestion

En fin d'exercice, les principales surpondérations concernent les secteurs suivants : les équipements électriques, qui comprend des valeurs telles que Sony, Keyence ou Hitachi ; et aussi le secteur bancaire. En revanche, les maisons de commerce et les services sont sous-pondérés. La devise japonaise s'est dépréciée de 2,3% contre Euro sur l'exercice.

[4] Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'Etats de mêmes caractéristiques.

[5] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

[6] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

[7] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

[8] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

C1 - Public

Performances

La performance nette du FCP sur l'exercice s'élève à +14.67% (contre +16.27% pour l'indice de référence Topix).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST JAPON PART C/D	FR0007478060	31/08/2023	30/08/2024	14,67%	16,27%	256,01	293,56

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3162600005	SMC CORP	45 352,15	
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	15 668,69	35 088,61
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3788600009	HITACHI LTD	33 250,35	22 207,93
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	32 966,80	17 673,38
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	32 704,71	26 926,95
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	13 837,48	29 021,31
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	28 461,08	19 483,67
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	25 824,00	12 142,54
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS		24 487,70
OFI INVEST JAPON	ACTIONS	JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	23 173,09	7 813,08

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

C1 - Public

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/08/2024
- Taux : Pas de position au 30/08/2024
- Crédit : Pas de position au 30/08/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/08/2024
- Commodities : Pas de position au 30/08/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/08/2024
- Options : Pas de position au 30/08/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/08/2024, le Fonds Ofi Invest Japon n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)
(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Informations relatives à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Le Fonds Ofi Invest Japon n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que le Fonds Ofi Invest Japon ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Ofi Invest Japon

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 août 2024

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest Japon

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 août 2024

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Japon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Japon constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Deloitte.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 05 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

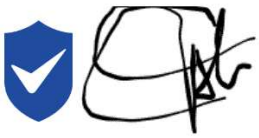

Olivier GALIENNE

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Bilan au 30 août 2024 (en euros)

BILAN ACTIF

	30/08/2024	31/08/2023
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**3 411 299,95**	**2 936 925,26**
Actions et valeurs assimilées	**3 411 299,95**	**2 936 925,26**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 411 299,95	2 936 925,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**-**	**-**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**15 732,20**	**3 883,38**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 732,20	3 883,38
Comptes financiers	**137 240,89**	**151 987,04**
Liquidités	137 240,89	151 987,04
Total de l'actif	**3 564 273,04**	**3 092 795,68**

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Bilan au 30 août 2024 (en euros)

BILAN PASSIF

	30/08/2024	31/08/2023
Capitaux propres		
Capital	**3 475 161,40**	**2 968 414,38**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**62 718,29**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**41 478,87**	**22 831,08**
Résultat de l'exercice (a, b)	**29 388,66**	**32 113,33**
Total des capitaux propres	**3 546 028,93**	**3 086 077,08**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**18 244,11**	**6 718,60**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	18 244,11	6 718,60
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**3 564 273,04**	**3 092 795,68**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

C1 - Public

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Hors bilan (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Compte de résultat (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	348,86	79,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	62 293,67	61 782,66
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**62 642,53**	**61 861,92**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	46,64	316,28
Autres charges financières	56,89	-
Total (II)	**103,53**	**316,28**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**62 539,00**	**61 545,64**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	33 160,96	29 504,66
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**29 378,04**	**32 040,98**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	10,62	72,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**29 388,66**	**32 113,33**

C1 - Public

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).
Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).
Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :
Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :
Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :
La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à 1,00% TTC.

C1 - Public

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

L'OPC peut être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront s'appliquer, mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net et peut décider de sa capitalisation ou de sa distribution totale ou partielle et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		30/08/2024	31/08/2023
Actif net en début d'exercice		**3 086 077,08**	**2 974 873,46**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		34 623,42	13 038,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-29 651,90	-237,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		212 184,12	189 228,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-35 785,67	-35 130,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	6 998,99
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-11 131,24	-12 359,94
Différences de change		-42 990,48	-304 947,86
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		303 325,56	222 572,55
	Différence d'estimation exercice N	1 037 432,95	
	Différence d'estimation exercice N - 1	734 107,39	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
	Différence d'estimation exercice N	-	
	Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		29 378,04	32 040,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**3 546 028,93**	**3 086 077,08**

C1 - Public

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	137 240,89	3,87
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	137 240,89	3,87	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	JPY	%	USD	%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	3 411 299,95	96,20	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	15 732,20	0,44	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	132 800,78	3,75	163,22	0,00	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	10 637,31	0,30	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

C1 - Public

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Débiteurs et créditeurs divers

	30/08/2024
Créances	
Vente à règlement différé	10 939,79
Coupons à recevoir	4 792,41
Total créances	**15 732,20**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-5 530,80
Provision commission de mouvement	-2 076,00
Achat à règlement différé	-10 637,31
Total dettes	**-18 244,11**
Total	**-2 511,91**

Souscriptions rachats

Parts émises	127,7000
Parts rachetées	102,5670

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	29 388,66	32 113,33
Total	**29 388,66**	**32 113,33**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	29 388,66	32 113,33
Total	**29 388,66**	**32 113,33**

C1 - Public

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	12 079,3962	12 054,2632
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	62 718,29
Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 478,87	22 831,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**41 478,87**	**85 549,37**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	41 478,87	85 549,37
Total	**41 478,87**	**85 549,37**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	12 079,3962	12 054,2632
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Actif net					
en EUR	3 546 028,93	3 086 077,08	2 974 873,46	3 084 411,08	2 530 769,23
Nombre de titres					
Parts	12 079,3962	12 054,2632	12 002,3962	11 997,3962	11 993,3962
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	293,56	256,01	247,85	257,09	211,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	5,86	9,76	2,93	9,42	4,17

C1 - Public

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Inventaire du portefeuille au 30 août 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**3 411 299,95**	**96,20**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 411 299,95	96,20
ADVANTEST	JPY	500,00	20 602,45	0,58
AEON CO LTD	JPY	1 000,00	22 640,67	0,64
AIR WATER	JPY	1 500,00	18 944,26	0,53
AJINOMOTO CO INC	JPY	500,00	17 363,64	0,49
ALL NIPPON AIRWAYS	JPY	1 400,00	25 586,00	0,72
ASAHI GLASS CO LTD	JPY	900,00	25 653,63	0,72
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	1 000,00	33 672,49	0,95
ASAHI KASEI	JPY	1 600,00	10 245,07	0,29
ASTELLAS PHARMA INC	JPY	1 400,00	15 783,32	0,45
BRIDGESTONE CORP	JPY	700,00	24 678,27	0,70
CANON INC	JPY	1 300,00	40 467,17	1,14
CAPCOM CO LTD	JPY	400,00	7 874,91	0,22
CENTRAL JAPAN RAILWAY	JPY	1 300,00	27 263,11	0,77
CHIBA BANK	JPY	1 500,00	11 400,99	0,32
CHUGAI PHARM	JPY	600,00	27 488,96	0,78
DAIFUKU	JPY	400,00	6 969,03	0,20
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	1 300,00	49 267,19	1,39
DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	JPY	100,00	11 168,32	0,31
DAIWA HOUSE INDUSTRY	JPY	900,00	25 067,30	0,71
DAIWA SECURITIES GROUP INC	JPY	1 200,00	7 996,52	0,23
DENSO CORP	JPY	1 600,00	22 242,33	0,63
DENTSU INC	JPY	200,00	5 555,62	0,16
DISCO CORPORATION	JPY	100,00	26 468,92	0,75
EAST JAPAN RAILWAY CO	JPY	1 500,00	26 073,38	0,74
FANCL	JPY	300,00	5 211,88	0,15
FANUC LTD	JPY	1 200,00	31 919,06	0,90
FAST RETAILING	JPY	100,00	28 944,57	0,82
FUJIFILM HOLDINGS CORP	JPY	1 000,00	24 229,05	0,68
FUJITSU LIMITED	JPY	2 000,00	33 225,76	0,94
HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	JPY	1 100,00	24 229,05	0,68
HITACHI LTD	JPY	5 200,00	115 247,15	3,25
HONDA MOTOR CO LTD	JPY	3 700,00	36 455,88	1,03
HOYA CORP	JPY	500,00	63 892,10	1,80
INPEX CORPORATION	JPY	2 200,00	29 614,04	0,84
JAPAN EXCHANGE	JPY	400,00	8 358,87	0,24
JFE HOLDINGS	JPY	900,00	11 252,08	0,32
KAO CORP	JPY	300,00	12 182,78	0,34
KDDI CORP	JPY	2 000,00	60 941,81	1,72
KEYENCE CORP	JPY	200,00	86 380,76	2,44
KIKKOMAN CORP	JPY	2 000,00	20 388,39	0,57

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KIRIN HOLDINGS CO LTD	JPY	1 000,00	13 665,68	0,39
KUBOTA CORPORATION	JPY	2 000,00	25 252,82	0,71
MATSUKIYOCOCOKARA CO	JPY	900,00	13 111,61	0,37
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	2 100,00	31 805,52	0,90
MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	JPY	2 700,00	41 889,58	1,18
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	JPY	4 500,00	54 236,16	1,53
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	JPY	14 000,00	132 729,29	3,74
MITSUI FUDOSAN CO LTD REIT	JPY	6 700,00	65 183,29	1,84
MITSUI O.S.K.LINES LTD	JPY	700,00	22 745,53	0,64
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	3 340,00	62 356,83	1,76
MS AD ASSURANCE	JPY	900,00	18 679,02	0,53
MURATA MANUFACTURING CO LTD	JPY	2 200,00	41 400,97	1,17
NABTESCO CORP	JPY	900,00	13 840,34	0,39
NEC CORP	JPY	300,00	23 946,74	0,68
NIDEC CORPORATION	JPY	300,00	11 067,81	0,31
NINTENDO CO LTD	JPY	1 300,00	63 737,61	1,80
NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC	JPY	200,00	9 225,03	0,26
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	JPY	87 800,00	84 820,05	2,39
NIPPON YUSEN	JPY	600,00	19 630,19	0,55
NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	JPY	800,00	18 906,73	0,53
NITORI	JPY	100,00	13 476,44	0,38
NOMURA HLDGS INC	JPY	3 200,00	16 842,82	0,47
NOMURA RESEARCH	JPY	560,00	17 060,23	0,48
NP STI & S'TOMO	JPY	1 200,00	24 644,76	0,69
NTT DATA GROUP CORPORATION	JPY	1 200,00	16 477,00	0,46
OMRON CORP	JPY	200,00	7 477,81	0,21
ORIENTAL LAND	JPY	800,00	19 795,23	0,56
ORIX CORP	JPY	1 300,00	29 392,54	0,83
PAN PACFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	JPY	700,00	16 104,72	0,45
PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	JPY	3 500,00	26 330,87	0,74
PARK24	JPY	900,00	9 713,65	0,27
RECRUIT HOLDING CO LTD	JPY	1 200,00	67 359,87	1,90
RENESAS ELECTRONICS CORP	JPY	1 800,00	28 077,16	0,79
RYOHIN KEIKAKU	JPY	800,00	13 605,50	0,38
SANRIO	JPY	1 300,00	30 005,56	0,85
SECOM CO LTD	JPY	300,00	19 767,93	0,56
SEKISUI HOUSE LTD	JPY	900,00	20 962,94	0,59
SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	JPY	5 500,00	71 612,21	2,02
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	JPY	1 600,00	63 753,74	1,80
SHISEIDO CO LTD	JPY	900,00	18 209,95	0,51
SMC CORP	JPY	100,00	41 570,97	1,17
SOFTBANK CORP	JPY	2 400,00	30 348,05	0,86
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	1 600,00	83 439,77	2,35
SONY GROUP CORPORATION	JPY	1 600,00	140 969,03	3,98

C1 - Public

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SUMCO CORP	JPY	2 000,00	20 711,03	0,58
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	JPY	1 800,00	106 657,47	3,01
SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	JPY	900,00	20 119,73	0,57
SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	JPY	300,00	9 958,42	0,28
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	1 300,00	13 659,79	0,39
SYSMEX	JPY	500,00	8 748,52	0,25
T&D HOLDINGS INC	JPY	1 600,00	24 307,23	0,69
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	1 400,00	37 638,48	1,06
TDK CORPORATION	JPY	300,00	18 329,08	0,52
TERUMO CORP	JPY	1 200,00	20 024,80	0,56
THK CO LTD	JPY	700,00	11 657,25	0,33
TOKIO MARINE HLDGS INC	JPY	1 500,00	51 243,98	1,45
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	400,00	64 044,12	1,81
TOKYO GAS CO LTD	JPY	400,00	9 043,86	0,26
TORAY INDUSTRIES INC	JPY	1 100,00	5 121,54	0,14
TOYO SUISAN KAISHA LTD	JPY	300,00	16 910,70	0,48
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	9 500,00	162 655,74	4,59
TREND MICRO INC	JPY	200,00	10 834,51	0,31
UNI-CHARM CORP	JPY	900,00	28 361,95	0,80
WEST JAPAN RAILWAY CO	JPY	1 500,00	25 863,97	0,73
YAMADA HOLDINGS CO LTD	JPY	3 700,00	10 381,20	0,29
YASKAWA ELECTRIC CORP	JPY	1 000,00	29 906,28	0,84
Z HOLDINGS CORPORATION	JPY	2 800,00	6 943,97	0,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**-**	**-**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

DocuSign Envelope ID: 639193CC-EFD3-4FB4-8712-A70ADC773E18

Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**15 732,20**	**0,44**
Dettes			**-18 244,11**	**-0,51**
Comptes financiers			**137 240,89**	**3,87**
ACTIF NET			**3 546 028,93**	**100,00**

C1 - Public